



PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 15 février 2023

(36)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd’hui, à 16 heures, dans la pièce C128 de l’Édifice du Sénat du Canada.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Boniface, Coyle, Deacon (*Ontario*), Gerba, Greene, Housakos, MacDonald, Simons et Woo (9).

Participant à la réunion : Nadia Faucher, analyste, Bibliothèque du Parlement.

La greffière informe le comité de l’absence forcée du président et du vice-président et procède à l’élection d’un président suppléant.

L’honorable sénateur MacDonald propose que l’honorable sénatrice Boniface soit présidente suppléante.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La présidente suppléante assume la présidence.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 17 octobre 2022, le comité poursuit son examen approfondi des dispositions et de l’application de la *Loi de Sergueï Magnitski*, et de la *Loi sur les mesures économiques spéciales*.

TÉMOINS :

À *titre personnel* :

L’honorable A. Raynell Andreychuk, ancienne sénatrice;

Me Amanda Strayer, avocate superviseure du personnel, reddition de comptes, Human Rights First;

Brandon Silver, directeur de la politique et des projets, Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne.

L’honorable A. Raynell Andreychuk fait une déclaration puis répond aux questions.

À 16 h 46, la séance est suspendue.

À 16 h 49, la séance reprend.

Amanda Strayer et Brandon Silver font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 17 h 27, la séance est suspendue.

À 17 h 28, conformément à l'article 12-16(1) du Règlement, le comité reprend ses travaux à huis clos pour discuter d'un projet de rapport.

Il est convenu que le personnel des membres du comité soit autorisé à demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion tenue à huis clos.

Il est convenu que le comité permette la transcription de la partie de la réunion d'aujourd'hui qui se tient à huis clos, qu'une copie soit conservée par la greffière pour consultation par les membres du comité ou le personnel; qu'elle soit détruite par la greffière lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, au plus tard à la fin de la session parlementaire.

À 17 h 36, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Chantal Cardinal